

# Les membres du Conseil d'Administration de l'EFS

Par décret en date du 18 mars 2019, sont nommés les membres du conseil d'administration de l'Etablissement français du sang, pour trois ans :

## En qualité de représentants de l'Etat

### **Au titre de représentants des ministres chargés de la santé et de l'action sociale :**

Mme Anne-Claire AMPROU, titulaire ; M. Jérôme SALOMON, suppléant ;  
Mme Stéphanie DECOOPMAN, titulaire ; M. François LEMOINE, suppléant ;  
M. Eric GINESY, titulaire ; Mme Béatrice TRAN, suppléante.

### **Au titre de représentants du ministre chargé de la sécurité sociale :**

M. Nicolas LABRUNE, titulaire ; Mme Sophie KELLEY, suppléante.

### **Au titre de représentants du ministre chargé de la défense :**

Mme Eliane GARRABE, titulaire ; M. Benoit CLAVIER, suppléant.

### **Au titre de représentants du ministre chargé du budget :**

M. David BONNOIT, titulaire ; Mme Marie CHANCHOLE, suppléante.

### **Au titre de représentants du ministre chargé de l'économie et des finances :**

Mme Julie GALLAND, titulaire ; M. Alain-Yves BREGENT, suppléant ; M. Ambroise PASCAL, titulaire ;  
Mme Pauline CLAIRAND, suppléante.

### **Au titre de représentants du ministre chargé de la recherche :**

Mme Madeleine DUC DODON, titulaire ; M. Laurent PINON, suppléant.

### **Au titre de représentants du ministre chargé de l'enseignement supérieur :**

M. Antoine TESNIERE, titulaire ; Mme Clémence MISSEBOUKPO, suppléante.

### **Au titre de représentants du ministre chargé des outre-mer :**

M. Arnaud MARTRENCAR, titulaire ; Mme Michaela RUSNAC, suppléante.

## En qualité de représentants des organismes et association

**En qualité de représentants de l'assurance maladie proposés par les conseils d'administration de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de la Caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non-salariés et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole :**

M. Jean-Claude FICHET ; Mme Pascale BARROSO.

**En qualité de représentant des associations d'usagers du système de santé agréées dans les conditions prévues à l'article L. 1114-1 :**

M. Thomas SANNIÉ.

**En qualité de représentants des associations de donneurs de sang nommés sur proposition de la Fédération française de donneurs de sang bénévoles :**

M. Michel MONSELLIER ; Mme Danielle XERRI.

**En qualité de représentant de la Fédération hospitalière de France :**

Mme Dominique GOEURY.

**En qualité de représentant des organismes d'hospitalisation privée :**

Mme Marie-Claire VIEZ.

**En qualité de personnalités qualifiées**

M. Didier BLAISE ; Mme Cécile AUBRON.